



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU JEUDI 04 NOVEMBRE 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 22 octobre 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 15**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-11-2021/211**

**Objet : Approbation du plan de financement révisé n°2 relatif à l'opération  
 « Acquisition d'engins et de matériels mutualisés pour la collecte des algues  
 sargasses et leur transport vers les lieux de traitement »**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1172 du 11 septembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les Outre-mer ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire du 06 décembre 2019, n°BC-12-2019/172 relative à l'approbation du plan de financement révisé relatif à l'opération « Acquisition d'engins et de matériels mutualisés pour la collecte des algues sargasses et leur transport vers les lieux de traitement » ;

**Considérant** que le 21 mai 2019, CAP Nord Martinique a approuvé un dispositif contre les invasions de sargasses dans les communes du Nord.

Ce dispositif se décline comme suit :

1. La participation de CAP Nord Martinique au financement des barrages « anti sargasses » sur le territoire de la ville du Robert, à hauteur de 5%, soit 60 974,12 € ;
2. La participation de CAP Nord Martinique à l'achat de matériels mutualisés (en qualité de maître d'ouvrage) afin qu'ils soient mis à disposition des villes impactées par les échouages à hauteur de 10%, soit 130 478,00 € ;
3. La participation de CAP Nord Martinique à la réalisation des travaux pour la mise à disposition d'un site de stockage des sargasses à l'espace Reynoird au Robert.

**Considérant** que le plan de financement initialement voté pour l'achat de matériels de collecte mutualisés était le suivant :

		Montant en € H.T.
FEDER	40%	521 912,00
DETR 2019	25%	326 195,00
État (MOM / MTES)	25%	326 195,00
CAP Nord	10%	130 478,00
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 304 780,00</b>

**Considérant** qu'à la suite d'une évaluation économique plus fine avec les villes du Marigot, de Sainte Marie, du Robert et de La Trinité, il est proposé le plan de financement prévisionnel révisé suivant :

		Montant en € H.T.
FEDER	40%	526 400,00
DETR 2019	24,79%	326 195,00
État (MOM / MTES)	24,78%	326 195,00
CAP Nord	10,43%	137 209,00
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 316 000,00</b>

**Considérant** que les subventions sollicitées auprès des partenaires financiers ont toutes été attribuées ;

**Considérant** qu'après attribution de l'ensemble des marchés, le nouveau coût global définitif de l'opération est de 1 571 750,00 € HT soit un surcoût de 19,43% par rapport à l'estimatif établi et approuvé en séance du 06 décembre 2019 ;

**Considérant** la participation finale de CAP Nord Martinique à taux constant, pour faire suite au surcoût observé ; la révision de la participation du FEDER et l'État (MTES); le plan de financement révisé n° 2 pour l'achat de matériels mutualisés est donc le suivant :

		Montant en € H.T.
FEDER	40%	628 700,00
DETR 2019	20,75%	326 195,00
Etat (MOM)	18,84%	296 129,50
Etat (MTES)	10,38	163 097,50
CAP Nord	10,03%	157 628,00
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 571 750,00</b>

**Considérant** l'avis favorable des élus de la commission mixte subvention-finances réunis le 29 septembre 2021 pour le plan de financement révisé n°2 pour l'achat de matériels mutualisés ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

## DECIDE

### Article 1 :

**D'approuver** le plan de financement révisé n°2 relatif à l'opération « Acquisition d'engins et de matériels mutualisés pour la collecte des algues sargasses et leur transport vers les lieux de traitement » comme suit :

		Montant en € H.T.
FEDER	40%	628 700,00
DETR 2019	20,75%	326 195,00
État (MOM)	18,84%	296 129,50
État (MTES)	10,38	163 097,50
CAP Nord	10,03%	157 628,00
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 571 750,00</b>

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de la Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 29 novembre 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

